

ÉDITORIAL

Peut-être avons-nous tendance à voir des bouteilles à moitié vides où d'autres les voient à moitié pleines, sinon pleines, mais comment prendre comme des avancées positives la suppression de l'option informatique, des projets de programmes disciplinaires ignorant superbement l'informatique ou l'insuffisance des formations dans les IUFM, pour ne prendre que ces trois exemples ?

Sur la suppression de l'option informatique confirmée récemment par la publication de la grille de seconde (BO n°4 du 23 janvier 1992) tout a été dit et écrit dans les précédents Bulletins, nous n'y reviendrons pas. Il nous est maintenant proposé le cadre des Ateliers de pratique. L'EPI a fait des propositions précises à la Direction des Lycées et Collèges, elles sont publiées dans la rubrique "Documents". Il s'agissait de contrebalancer des propositions minimalistes qui auraient inéluctablement transformé ces ateliers en clubs. Le Cabinet du Ministre a arbitré pour des APIC d'une durée de deux ans avec validation en cours de formation et note comptant pour le bac. Il y a là une possibilité intéressante d'un enseignement original qui mérite d'être prise en considération ; en attendant mieux.

Pour ce qui concerne le module de 3 heures pour tous les élèves de seconde, il y a également une possibilité non négligeable de développer grâce à l'informatique des aptitudes méthodologiques nouvelles, de doter les élèves d'outils intellectuels communs à plusieurs disciplines. Là aussi, nous avons fait des propositions ; nous espérons qu'il en sera tenu compte dans les textes annoncés.

Egalement dans le cadre de la concertation sur la rénovation des lycées, nous avons examiné les projets de programmes de la plupart des groupes techniques disciplinaires. Il apparaît que, sauf exceptions notables, l'informatique est très peu prise en compte parfois même totalement absente !

Les Groupes Techniques Disciplinaires semblent ignorer les rapports du Conseil National des Programmes, notamment le premier rapport sur l'évolution des lycées dans lequel est proposée très clairement l'utilisation de l'informatique dans toutes les disciplines. Proposition qui avait d'ailleurs été reprise par L. Jospin dans sa réponse

au député G. Longuet (JO du 16-9-91) publiée dans le Bulletin n°63 de l'EPI.

Dans le dossier de presse distribué à l'occasion de sa conférence de presse du 25-6-91 on pouvait lire "les programmes revus prendront en compte explicitement la dimension de la place de l'informatique tant pour les modifications des contenus et des méthodes qu'elle engendre que pour les aspects sociaux et économiques...". Par la suite, la charte des programmes dans son alinéa 2.2.4 fut très claire sur ce sujet.

Dès connaissance de ces projets, l'EPI est intervenue au Cabinet du Ministre et auprès de MM. André Legrand et Didier Dacunha-Castelle pour que les différents GTD soient invités à mieux prendre en compte la dimension informatique dans les programmes définitifs et dans les commentaires. Il n'y aura pas de rénovation de ces programmes sans une intégration de l'informatique et des technologies modernes, et sans que des recommandations précises soient faites aux enseignants pour ce qui concerne leur utilisation.

Sur le sujet difficile de la formation initiale des maîtres nous nous félicitons d'une réelle prise en compte du problème par la DESUP et les responsables des IUFM. Mais l'absence d'une politique globale menée au plus haut niveau est lourde de conséquences : pourquoi former de futurs enseignants à l'informatique et aux technologies associées si les programmes qu'ils auront à enseigner ne les intègrent pas ? Pour leur culture personnelle ou pour ménager l'avenir ; certes. Mais comment obtenir des étudiants qu'ils sacrifient une partie de leur temps consacré à la préparation du concours si celui-ci ne porte en aucune façon sur ce type de compétence ? Il est impossible de faire l'économie de décisions cohérentes aux différents maillons de la chaîne.

Et même si des décisions importantes peuvent être prises dans le cadre de la décentralisation, des décisions non moins importantes doivent être prises au plus haut niveau. Le Ministère doit prendre ses responsabilités.

Jacques BAUDÉ
 Jacques LUCY
 Paris, le 2 mars 1992